

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2023

Le 20 février 2023 à 19H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX, maire.

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Martinie, Bouillon, Mmes Monédière, Géraudie, Bourzeix, Benesteau.

Absents : Mr Maison

Achat de mobiliers pour le restaurant « Le Saint Augustin »

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'acquérir du nouveau matériel pour la cuisine du restaurant communal.

Pour les travaux d'achat de mobiliers pour le restaurant, après délibération, le Conseil Municipal décide du plan prévisionnel de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
HT	6 900 €	TULLE AGGLO	2 070 €	30%
TTC	8 280 €			
		Total subvention	2 070 €	30%
		Commune HT	4 830 €	
		Commune TTC	6 210 €	

Projet de reconstruction du sanitaire du Foirail

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de reconstruire le sanitaire du Foirail.

Pour les travaux de reconstruction du sanitaire du Foirail, après délibération, le Conseil Municipal décide du plan prévisionnel de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
HT	48 906 €	DETR	19 562 €	40%
TTC	58 687 €	Département	6 250 €	13%
		Total subvention	25 812 €	53%
		Commune HT	23 094 €	
		Commune TTC	32 875 €	

Approbation des comptes de gestion 2022 (commune et lotissement Champ Paillard)

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion des budgets dressés pour l'exercice 2022 par le percepteur, visés et certifiés conformement par l'ordonnateur, puisqu'ils n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Vote des comptes administratifs 2022 et affectation des résultats de l'exercice (commune et lotissement Champ Paillard) :

<u>Commune</u> :	Fonctionnement :	Dépenses :	287 108,36 €
		Recettes :	555 085,81 €
		Excédent :	267 977,45 €
	Investissement :	Dépenses :	538 304,79 €
		Recettes :	543 996,55 €
		Excédent :	5 691,76 €
<u>Champ paillard</u> :	Fonctionnement :	Dépenses :	0,00 €
		Recettes :	0,00 €
	Investissement :	Dépenses :	0,00 €
		Recettes :	11 614,36 €
		Excédent :	11 614,36 €

Approbation du plan de contractualisation 2023-2025 du Conseil Départemental

Le Conseil Municipal, prend connaissance du plan de contractualisation départementale 2023 – 2025.

Après en avoir délibéré le conseil municipal DECIDE d'approuver le plan proposé par le Conseil Départemental pour la commune de Saint-Augustin.